

Le 16 Février 2015

# JUSTICE - ANGOULEME

## APOLOGIE DU TERRORISME / AFFAIRE RENVOYEE : LA SALLE D'AUDIENCE EST RESERVEE AUX ETUDIANTS !



Le 07 janvier 2015, quatre consommateurs dans un bar d'ANGOULEME, fêtent l'annonce de l'attentat en levant les bras au ciel : « **c'est bien fait, ils n'avaient qu'à pas insulter notre prophète..., 12 blancs en moins, vive Allah..., tournée générale...** ».

Un courrier est envoyé au parquet quelques jours après, qui donne lieu à une enquête étayée par des témoignages, difficiles à recueillir en l'espèce, et des vidéos. Un des témoins est menacé par un des auteurs.

Le 11 février 2015, deux auteurs sont interpellés dans le même bar et les deux autres sont récupérés ultérieurement. Les quatre mis en cause seront présentés le 12 février après midi pour une comparution immédiate.

Lors de l'audience, une consultation de la vidéo est demandée et ne peut, selon les magistrats, n'être effectuée que dans la grande salle d'audience.

L'audience correctionnelle est renvoyée dans une salle annexe en raison du **concours d'éloquence des étudiants en droit !!!!!** Cette salle n'étant pas adaptée au visionnage, l'affaire est donc renvoyée et les **quatre auteurs remis en liberté sous contrôle judiciaire !!!!** Déclenchant l'hilarité totale de ces derniers...

Cette décision incompréhensible dépassant l'entendement inquiète fortement les policiers d'ANGOULEME, qui peuvent légitimement s'interroger sur le service public rendu par la justice...

A quand les sessions d'assises reportées pour un tournage ou des travaux de peinture ? Il est sans doute vrai que l'entraînement des futurs avocats doit passer avant l'intérêt de la justice ou le respect élémentaire des droits des victimes qui sont également des justiciables, faut-il encore le rappeler ?

### **Même les avocats de la défense ont été outrés !!!**

L'esprit du 11 janvier invoqué par les plus hautes autorités de l'Etat ne semble pas avoir touché certains magistrats charentais dont le bon sens consistait à faire patienter des étudiants ou à faire porter des moyens vidéos dans la salle d'audience...

**SYNERGIE OFFICIERS** dénonce cette situation inacceptable, demande aux plus hautes autorités judiciaires de prendre clairement position sur cette carence et de garantir qu'une telle situation ne puisse jamais se reproduire.

**Le Bureau Zonal Sud-Ouest**